



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies

Question écrite n° 19008

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prise en charge des personnes atteintes du « X fragile », maladie maintenant connue grâce aux recherches génétiques et qui nécessite une prise en charge par des organismes spécialisés. Plusieurs CPAM refusant la double prise en charge ; il lui demande de lui indiquer si elle envisage de prendre des dispositions pour remédier à une telle situation.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19008

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1698

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)